



DELIBERATION
N°2020-109 du 29 septembre 2020

OBJET – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET
ATELIERS RELAIS

Rapporteur : M. Olivier FONS

Le 29 septembre 2020 à 17 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 23 septembre 2020 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 29

Nombre de pouvoirs : 8

Mme Emilie DESMOULINS est nommée secrétaire de séance.

Titulaires présents : M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Eric PEYTHIEU, Mme Claire BARNÉOUD, M. Richard NUSSBAUM, Mme Emilie DESMOULINS, Mme Annie ASTIER-CONVERSE, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Elisa FAURE, M. André MARTIN, M. Patrick MICHEL, Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS, M. Thomas SCHWARZ, M. Gabriel LEON, Mme Francine DAERDEN, M. Jean Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre PIC, M. Jean-Marie REY, M. Guy HERMITTE, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, M. Nicolas GALLIANO, Mme Catherine BLANCHARD, M. Emeric SALLE, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : M. Christian JULLIEN à Mme Claire BARNÉOUD
Mme Michèle SKRIPNIKOFF à Mme Catherine VALDENNAIRE
M. Florian DAZIN à M. Thomas SCHWARZ
Mme Muriel PAYAN à M. Jean-Marie REY
Mme Marine MICHEL à M. Arnaud MURGIA
M. Gilles PERLI à M. Emeric SALLE
M. Jean-Pierre MASSON à Mme Patricia ARNAUD
M. Sébastien FINE à M. Vincent FAUBERT

Vu la délibération n°2020-28 du 25 février 2020, relative au vote des Budgets Primitifs 2020,

Vu la délibération de ce jour, relative à la clôture du budget annexe « ateliers relais »,

Vu l'avis favorable du Bureau du 15/09/2020,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 24/09/2020,

Considérant la nécessité de procéder à une modification du Budget Ateliers Relais 2020,

Considérant que cette décision modificative est nécessaire pour effectuer la reprise de l'excédent du budget « ateliers relais » sur le budget principal,

Considérant que le résultat excédentaire du budget Ateliers Relais est repris dans le budget principal pour un montant de 90 519.01 €,

AR Prefecture

005-240500439-20200929-D2020_109-DE
Reçu le 02/10/2020
Publié le 02/10/2020

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **Adopte** la décision modificative n° 1 du budget « Ateliers Relais » 2020 telle que motivée et établie comme suit :

Détail de la DM n°1 par article budgétaire :

Section	Sens	Chapitre	Compte	DM n°1	Type
Fonctionnement					
	Dépenses			1,52	
	011 - Charges à caractère général			-5 000,00	
	6226	Honoraires		-5 000,00	réel
	023 - Virement à la section d'investissement			-1 000,00	
	023	Virement à la section d'investissement		-1 000,00	ordre
	65 - Autres charges de gestion courante			90 520,00	
	6522	Excédent des budgets annexes à caractère administratif		90 520,00	réel
	67 - Charges exceptionnelles			-84 518,48	
	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		-84 518,48	réel
	Recettes			1,52	
	75 - Autres produits de gestion courante			1,52	
	7588	Autres produits divers de gestion courante		1,52	réel
Investissement					
	Dépenses			374 000	
	041 - Opérations patrimoniales			375 000,00	
	204422	Subv nature privé - Bâtiments et installations		375 000,00	ordre
	23 - Immobilisations en cours			-1 000,00	
	2313	Constructions		-1 000,00	réel
	Recettes			374 000	
	021 - Virement de la section de fonctionnement			-1 000,00	
	021	Virement de la section de fonctionnement		-1 000,00	ordre
	041 - Opérations patrimoniales			375 000,00	
	2138	Autres constructions		375 000,00	ordre

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme ,
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date affichage : **02 OCT. 2020**

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.